Zeitschrift: Bulletin des lois, décrets et ordonnances du canton de Berne

Herausgeber: Chancellerie d'État du canton de Berne

Band: 5 (1835)

Rubrik: Tableaux

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

TABLEAU N° I.

Composition et formation d'une compagnie de Sapeurs.

	Capitaine.	Lieutenant	Premier Sous-lieutenant.	Second Sous-lieutenant.	Chirurgien.	Sergent-major.	Fourrier.	Sergens.	Caporaux.	Frater.	Tambours.	Sapeurs.	Total.
Sur le pied fédéral	1	1	1	1	1	1	1	4	8	1	3	77	100
Sur le pied cantonal	1	1	1	1	1	1	1	4	8	1	3	92	115

Observation. Un tiers de chaque compagnie de sapeurs doit être composé, en majeure partie, d'ouvriers en bois, et de quelques ouvriers en fer.

TABLEAU N° 2.

Composition et formation des compagnies d'Artillerie et Train pour les diverses espèces de batteries que le Canton doit fournir.

DÉNOMINATION.		Capitaine.	Lieutenant.	Premier Sous-lieutenant.	Second Sous-lieutenant.	Chirurgien.	Vétérinaire.	Sergent-major.	Fourrier.	Sergens.	Chef-artificier.	Caporaux.	Artificiers.	Appointés.	Frater.	Ouvriers. Maréchaux.	Ouvriers. Charrons.	Ouvriers. Selliers.	Trompettes.	Canonniers.	Soldats du train.	TOTAL.
Pour une batterie de 12 ℔ attelée . .	Sur le pied fédéral.	1	1	1	1	1	1	1	1	5	»	5	»	17	1	2	1	1	3	48	46	137
Pour une batterie de 6 ℔ attelée . .	Sur le pied fédéral.	1	1	1	1	1	1	1	1	5	»	5	»	15	1	2	1	1	3	48	33	122
Pour une batterie d'obusiers de 12 ℔ attelée . .	Sur le pied fédéral.	1	1	1	1	1	1	1	1	5	»	5	»	15	1	2	1	1	3	48	33	122
Pour une compagnie pour les parcs	Sur le pied fédéral.	1	1	1	1	1	»	1	1	5	1	10	20	»	1	»	»	»	3	78	»	125
Pour une batterie de 12 ℔ attelée . .	Sur le pied cantonal.	1	1	1	1	1	1	1	1	5	»	5	»	17	1	2	1	1	3	58	60	161
Pour une batterie de 6 ℔ attelée . .	Sur le pied cantonal.	1	1	1	1	1	1	1	1	5	»	5	»	15	1	2	1	1	3	58	60	159
Pour une batterie d'obusiers de 12 ℔ attelée . .	Sur le pied cantonal.	1	1	1	1	1	1	1	1	5	»	5	»	15	1	2	1	1	3	58	50	149
Pour une compagnie pour les parcs	Sur le pied cantonal.	1	1	1	1	1	»	1	1	5	1	10	20	»	1	»	»	»	3	88	»	135

OBSERVATIONS. Il faut qu'il y ait dans les batteries attelées, en sus des 4 ouvriers prescrits, un plus grand nombre d'ouvriers en bois et en fer, et, autant que possible, un cordier.

Parmi les canonniers d'une compagnie de parc, il doit se trouver au moins 4 maréchaux-ferrants, 12 serruriers ou mécaniciens, 4 charrons, 4 menuisiers ou charpentiers, 4 selliers, 1 cordier et 1 vernisseur.

On prendra, parmi les soldats du train de chaque arrondissement, ceux qui devront être attachés aux États-majors des bataillons et aux compagnies de carabiniers, pour le transport de leurs caissons.

TABLEAU N° 5.

Composition et formation des compagnies de Cavalerie.

		Capitaine.	Capitaine ou Lieutenant, comme chef.	Lieutenant.	Sous-lieutenant.	Vétérinaire.	Maréchal des logis chef.	Fourrier.	Maréchaux des logis.	Brigadiers.	Frater.	Ouvriers.		Trompettes.	Cavaliers.	Total.
												Maréchal-ferrant.	Sellier.			
1° Chasseurs à cheval . .	Sur le pied fédéral.	1	»	1	1	1	1	1	4	8	1	1	1	3	40	64
2° Guides à cheval	Sur le pied fédéral.	»	1	»	1	»	1	»	2	6	»	»	»	1	20	32
1° Chasseurs à cheval . .	Sur le pied cantonal.	1	»	1	1	1	1	1	4	8	1	1	1	3	50	74
2° Guides à cheval . . .	Sur le pied cantonal.	»	1	»	1	»	1	»	2	6	»	»	»	1	25	37

Observation. Les Sous-lieutenans de cavalerie sont égaux, en rang, aux premiers Sous-lieutenans des autres armes.

TABLEAU N° 4.

Composition et formation des compagnies de Carabiniers.

DÉNOMINATION DE L'ARME.		Capitaine.	Lieutenant.	Premier Sous-lieutenant.	Second Sous-lieutenant.	Sergent-major.	Fourrier.	Sergens.	Caporaux.	Frater.	Armurier.	Sapeurs.	Trompettes	Tambours.	Soldat du train.	Carabiniers, Chasseurs ou Fusiliers.	TOTAL.
1° Carabiniers	Sur le pied fédéral.	1	1	1	1	1	1	5	10	1	1	»	3	»	1	73	100
2° Chasseurs		1	1	1	1	1	1	5	10	1	»	1	3	»	»	99	125
3° Fusiliers		1	1	1	1	1	1	5	10	1	»	1	»	3	»	99	125
1° Carabiniers	Sur le pied cantonal.	1	1	1	1	1	1	5	10	1	1	»	3	»	1	88	115
2° Chasseurs		1	1	1	1	1	1	5	10	1	»	1	3	»	»	124	150
3° Fusiliers		1	1	1	1	1	1	5	10	1	»	1	»	3	»	124	150

TABLEAU N° 5.

Formation des Etats-majors des différentes armes. --- A. Formation de l'État-major des Sapeurs et de l'Artillerie.

	Lieutenant-colonel, commandant de l'Élite.	Lieutenant-colonel ou Major, chef de la Landwehr.	Lieutenant-colonel ou Major, chef des Sapeurs.	Majors.	Aide-major, avec rang de Capit. ou de Lieutenant.	Quartier-maître, avec rang de Capit. ou de Lieutenant.	Capitaine du train de l'Élite.	Capitaine du train de la Landwehr.	Chirurgien-major.	Secrétaire d'État-major.	TOTAL.
Sur le pied cantonal . . .	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1	11

Formation de l'Etat-major.

B. De la Cavalerie

	Lieutenant-colonel.	Major.	Quartier-maître, avec rang de Capit. ou de Lieutenant.	Chirurgien.	Porte-étendard, avec rang de Sous-lieutenant.	TOTAL.
Sur le pied cantonal . . .	1	1	1	1	1	5

C. Des Carabiniers.

	Lieutenant-colonel, Commandant.	Major.	Aide-major, avec rang de Capitaine ou de Lieutenant.	Quartier-maître, avec rang de Capit. ou de Lieutenant.	Chirurgien-major.	Adjudant.	Fourrier d'État-major.	Trompette-major.	Armurier en chef.	TOTAL.
Sur le pied cantonal . . .	1	1	1	1	1	1	1	1	1	9

OBSERVATION. Les trois plus anciens Capitaines des Sapeurs et de l'Artillerie, de la Cavalerie et des Carabiniers, assistent aux délibérations des États-majors de leurs corps respectifs.

TABLEAU N° 6.

D. *Composition et formation de l'État-major d'un bataillon d'infanterie.*

	Lieutenant-Colonel.	Major, Commandant.	Aide-major.	Quartier-maître.	Officier d'armement, avec rang de Lieutenant ou de Sous-lieutenant, en même tems Porte-drapeau.	Aumônier.	Chirurgien-major.	Aides-chirurgiens.	Adjudant-sous-officier.	Fourrier d'état-major.	Tambour-major.	Chef de musique.	Sous-officier d'armement, avec rang de sergent.	Vaguemestre, avec rang de sergent.	Ouvriers.			Soldats du train.	Prévôt.	Musiciens.	Total.
															Armuriers.	Maître-tailleur.	Maître-cordonnier.				
Sur le pied fédéral	»	1	1	1	1	1	1	2	1	1	1	»	1	1	2	1	1	3	1	»	21
Sur le pied cantonal	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1	2	1	1	3	1	20	43

Observations. Le cas échéant, l'aide-major remplace le commandant du bataillon.

Dans chaque bataillon, les trompettes et les tambours des compagnies auront, les uns et les autres, un *caporal*.

Les bataillons mixtes auront *deux* aumôniers.

TABLEAU N° 7.

État de solde.

A. De l'État-major des Sapeurs et de l'Artillerie.

SUR LE PIED CANTONAL.

GRADES.	SOLDE par jour. Fr.	Batz.	Rap.	RATIONS de vivres.	RATIONS de fourrage.
Lieutenant-colonel . . .	6	5	»	3	2
Major	5	»	»	2	2
Aide-major	selon son rang				—
Quartier-maître	selon son rang				—
Capitaine du train . . .	3	5	»	2	1
Chirurgien-major . . .	3	5	»	2	1
Secrétaire d'état-major . .	1	»	»	1	»

B. De l'État-major de la Cavalerie.

SUR LE PIED CANTONAL.

GRADES.	SOLDE par jour. Fr.	Batz.	Rap.	RATIONS de vivres.	RATIONS de fourrage.
Lieutenant-colonel . . .	6	»	»	3	4
Major	4	5	»	2	3
Quartier-maître	selon son rang				—
Chirurgien	2	1	»	1	1
Porte-étendard	2	2	»	1	1

OBSERVATION. La solde de l'État-major des *Carabiniers* est la même que celle de l'État-major de l'Infanterie. (Voyez plus bas, lett. C., tabl. n° 8.)

TABLEAU N° 8.

C. *Etat de solde de l'Etat-major d'un bataillon d'infanterie.*

SUR LE PIED CANTONAL.						SUR LE PIED FÉDÉRAL.					
GRADES.	SOLDE par jour.			RATIONS de vivres.	RATIONS de fourrage.	GRADES.	SOLDE par jour.			RATIONS de vivres.	RATIONS de fourrage.
	Fr.	Batz.	Rap.				Fr.	Batz.	Rap.		
Lieutenant-colonel . . .	5	5	»	3	2	Lieutenant-colonel . . .	8	»	»	3	2
Major [1]	4	»	»	2	2	Major	7	»	»	3	2
Aide-major	selon son rang				»	Aide-major	4	5	»	2	1
Quartier-maître	selon son rang				»	Quartier-maître	4	»	»	2	1
Offic. d'armem^t^. et porte-drap.	selon son rang				»	Offic. d'armem^t^. et porte-drap.	selon son rang				»
Aumônier	3	»	»	1	»	Aumônier	4	»	»	2	1
Chirurgien-major . . .	3	»	»	2	»	Chirurgien-major . . .	4	»	»	2	1
Aide-chirurgien	2	1	»	1	»	Aide-chirurgien	2	5	»	2	»
Adjudant-sous-officier . .	1	2	»	1	»	Adjudant-sous-officier . .	1	5	»	1	»
Fourrier d'état-major . .	»	7	5	1	»	Fourrier d'état-major . .	1	»	»	1	»
Tambour-major	»	7	»	1	»	Tambour-major	»	7	»	1	»
Chef de musique	»	7	»	1	»	. . . . .	»	»	»	»	»
Sous-officier d'armement .	»	6	»	1	»	Sous-officier d'armement. .	»	6	»	1	»
Vaguemestre	»	5	»	1	»	Vaguemestre	»	5	»	1	»
Armurier	»	4	5	1	»	Armurier	»	4	5	1	»
Maître-tailleur	»	4	»	1	»	Maître-tailleur	»	4	»	1	»
Maître-cordonnier . . .	»	4	»	1	»	Maître-cordonnier . . .	»	4	»	1	»
Soldat du train	»	3	5	1	»	Soldat du train	»	3	5	1	»
Prévôt	»	3	»	1	»	Prévôt	»	3	»	1	»
Musiciens	»	3	»	1	»	. . . . .	»	»	»	»	»

[1] Si le Major est commandant du bataillon, il reçoit un supplément de solde de 15 batz par jour.

TABLEAU N° 9.

Etat de solde des Sapeurs, de l'Artillerie et du Train.

SUR LE PIED CANTONAL.

GRADE.	Sapeurs, artillerie de position et artillerie pour les parcs.					Artillerie des batteries attelées, et train pour les parcs.				
	SOLDE.			RATIONS de vivres.	RATIONS de fourrage.	SOLDE.			RATIONS de vivres.	RATIONS de fourrage.
	fr.	batz.	rp.			fr.	batz.	rp.		
Capitaine	3	5	»	2	1	3	5	»	2	1
Lieutenant	2	1	»	1	»	2	1	»	1	»
Premier Sous-lieutenant	1	7	5	1	»	1	7	5	1	»
Second Sous-lieutenant	1	5	»	1	»	1	5	»	1	»
Chirurgien	2	1	»	1	»	2	1	»	1	»
Vétérinaire	1	5	»	1	»	1	5	»	1	»
Sergent-major	»	8	5	1	»	»	8	5	1	»
Fourrier	»	7	»	1	»	»	7	»	1	»
Sergent	»	6	»	1	»	»	6	»	1	»
Artificier en chef	»	6	»	1	»	»	»	»	»	»
Caporal	»	5	»	1	»	»	5	»	1	»
Artificier	»	4	»	1	»	»	»	»	»	»
Appointé à cheval	»	4	»	1	»	»	4	»	1	»
Frater	»	4	»	1	»	»	4	»	1	»
Maréchal-ferrant	»	4	5	1	»	»	4	5	1	»
Charron	»	4	5	1	»	»	4	5	1	»
Sellier	»	4	5	1	»	»	4	5	1	»
Trompette	»	3	5	1	»	»	3	5	1	»
Tambour	»	3	5	1	»	»	»	»	»	»
Canonnier, dans une batterie attelée	»	»	»	»	»	»	3	5	1	»
Sapeur, canonnier de l'artillerie de position et de celle des parcs	»	3	5	1	»	»	»	»	»	»
Soldat du train	»	3	5	1	»	»	3	5	1	»

Observation. Le Lieutenant et le premier Sous-lieutenant de l'artillerie reçoivent une ration de fourrage, lorsqu'ils sont attachés à une batterie attelée.

SUR LE PIED FÉDÉRAL.

GRADE.	Sapeurs, artillerie de position et artillerie pour les parcs.					Artillerie des batteries attelées, et train pour les parcs.				
	SOLDE.			RATIONS de vivres.	RATIONS de fourrage.	SOLDE.			RATIONS de vivres.	RATIONS de fourrage.
	fr.	batz.	rp.			fr.	batz.	rp.		
Capitaine	4	»	»	2	»	4	5	»	2	1
Lieutenant	3	»	»	2	»	3	2	»	2	1
Premier Sous-lieutenant	2	5	»	2	»	2	8	»	2	1
Second Sous-lieutenant	2	2	»	2	»	2	5	»	2	1
Chirurgien	3	»	»	2	»	3	»	»	2	1
Vétérinaire	2	»	»	1	»	2	»	»	1	1
Sergent-major	»	9	»	1	»	»	9	»	1	1
Fourrier	»	7	»	1	»	»	7	»	1	1
Sergent	»	6	»	1	»	»	6	»	1	1
Artificier en chef	»	6	»	1	»	»	»	»	»	»
Caporal	»	5	»	1	»	»	5	»	1	»
Artificier	»	4	»	1	»	»	»	»	»	»
Appointé à cheval	»	4	»	1	»	»	4	»	1	»
Frater	»	4	»	1	»	»	4	»	1	»
Maréchal-ferrant	»	4	5	1	»	»	4	5	1	»
Charron	»	4	5	1	»	»	4	5	1	»
Sellier	»	4	5	1	»	»	4	5	1	»
Trompette	»	3	5	1	»	»	3	5	1	1
Tambour	»	3	5	1	»	»	»	»	»	»
Canonnier, dans une batterie attelée	»	»	»	»	»	»	3	5	1	»
Sapeur, canonnier de l'artillerie de position et de celle des parcs	»	3	5	1	»	»	»	»	»	»
Soldat du train	»	3	5	1	»	»	3	5	1	»

Observation. Les Officiers et le Chirurgien de la compagnie d'artillerie pour les parcs, qui doivent être montés, reçoivent une ration de fourrage.

TABLEAU N° 10.

Etat de solde de la Cavalerie, des Carabiniers et de l'Infanterie.

SUR LE PIED CANTONAL.

GRADE.	Cavalerie.					Carabiniers.					Infanterie.				
	SOLDE.			RATIONS de vivres.	RATIONS de fourrage.	SOLDE.			RATIONS de vivres.	RATIONS de fourrage.	SOLDE.			RATIONS de vivres.	RATIONS de fourrage.
	Fr.	Batz.	Rap.			Fr.	Batz.	Rap.			Fr.	bz.	rp.		
Capitaine	4	»	»	2	3	3	»	»	2	»	3	»	»	2	»
Lieutenant	2	7	»	1	2	2	»	»	1	»	2	»	»	1	»
Premier Sous-lieutenant	2	2	»	1	2	1	5	»	1	»	1	5	»	1	»
Second Sous-lieutenant	»	»	»	»	»	1	5	»	1	»	1	3	»	1	»
Vétérinaire	1	5	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Maréchal des logis chef ou Sergent-major	»	9	»	1	1	»	7	5	1	»	»	7	»	1	»
Fourrier	»	8	»	1	1	»	6	5	1	»	»	6	»	1	»
Maréchal des logis ou Sergent	»	7	»	1	1	»	5	5	1	»	»	5	»	1	»
Brigadier ou Caporal	»	6	»	1	1	»	4	5	1	»	»	4	»	1	»
Frater	»	6	»	1	1	»	4	5	1	»	»	4	»	1	»
Armurier	»	»	»	»	»	»	4	5	1	»	»	»	»	»	»
Maréchal-ferrant	»	5	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Sellier	»	5	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Sapeur (*Zimmermann*)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	1	»
Trompette	»	5	5	1	1	»	3	5	1	»	»	3	»	1	»
Tambour	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	1	»
Cavalier, Carabin^r. et Fantassin	»	5	»	1	1	»	3	5	1	»	»	3	»	1	»
Soldat du Train	»	»	»	»	»	»	3	5	1	»	»	»	»	»	»

SUR LE PIED FÉDÉRAL.

GRADE.	Cavalerie.					Carabiniers.					Infanterie.				
	SOLDE.			RATIONS de vivres.	RATIONS de fourrage.	SOLDE.			RATIONS de vivres.	RATIONS de fourrage.	SOLDE.			RATIONS de vivres.	RATIONS de fourrage.
	Fr.	bz.	rp.			Fr.	bz.	rp.			Fr.	bz.	rp.		
Capitaine	4	5	»	2	3	4	»	»	2	»	4	»	»	2	»
Lieutenant	3	2	»	2	2	2	7	»	2	»	2	7	»	2	»
Premier Sous-lieutenant	2	8	»	2	2	2	3	»	2	»	2	3	»	2	»
Second Sous-lieutenant	»	»	»	»	»	2	»	»	2	»	2	»	»	2	»
Vétérinaire	2	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Maréchal des logis chef ou Sergent-major	1	»	»	1	1	»	8	»	1	»	»	7	5	1	»
Fourrier	»	8	5	1	1	»	6	5	1	»	»	6	»	1	»
Maréchal des logis ou Sergent	»	7	5	1	1	»	5	5	1	»	»	5	»	1	»
Brigadier ou Caporal	»	6	5	1	1	»	4	5	1	»	»	4	»	1	»
Frater	»	6	»	1	1	»	4	5	1	»	»	4	»	1	»
Armurier	»	»	»	»	»	»	4	5	1	»	»	»	»	»	»
Maréchal-ferrant	»	6	5	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Sellier	»	6	5	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Sapeur (*Zimmermann*)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	1	»
Trompette	»	5	5	1	1	»	3	5	1	»	»	3	»	1	»
Tambour	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	1	»
Cavalier, Carabin^r. et Fantassin	»	5	5	1	1	»	3	5	1	»	»	3	»	1	»
Soldat du Train	»	»	»	»	»	»	3	5	1	»	»	»	»	»	»

Observation. On retient à tous les Carabiniers, jusqu'au grade de sergent-major inclusivement, les 5 rappes dont leur solde surpasse celle de l'Infanterie, pour en faire une masse, au moyen de laquelle on pourvoira aux frais des tirs, et aux prix qui seront établis pour les exercices de tir.